



Blonay, le 2 juin 2023

Préavis N° 16-2023 concernant la mise en conformité d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'église de la Chiésaz, pour un montant de CHF 256'200.- TTC

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 mai 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 16-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (43 oui, 6 voix contraires et 12 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 256'200.- TTC ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 mai 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Yves Filippozzi



La secrétaire

Ariane Wunderli